



CFPPA
DE L'OISE

CULTIVONS VOTRE AVENIR



CFA
AGRICOLE PUBLIC
DES HAUTS-DE-FRANCE

BP EC

Niv 4 - RNCP3856

Taux de satisfaction, de
réussite et d'insertion



Educateur Canin

A Formation en apprentissage de 902 heures réparties sur 2 ans
Formation dispensée sur deux sites : Airion (enseignements généraux) et Marquéglise (enseignements spécifiques aux chiens)

CONTENU DE LA FORMATION

- UC 1 : Se situer en tant que professionnel
- UC 2 : Préparer les prestations d'éducation canine
- UC 3 : Assurer le fonctionnement de l'entreprise
- UC 4 : Eduquer un chien
- UC 5 : Apprendre à éduquer
- UCARE : Entraîner un chien à une activité olfactive

OBJECTIFS

- Savoir entretenir, éduquer et travailler avec un chien dans le respect de l'animal et de ses capacités.
- Savoir conduire les activités d'une entreprise canine.

LES DÉBOUCHÉS

- Ce BP permet de devenir :
- Educateur canin mais aussi :
 - Eleveur de chien ;

DATES DE LA FORMATION

Le début de la formation est fixé en septembre chaque année.
Possibilité d'intégrer la formation tout au long de l'année sous conditions (contacter le CFPPA)

RYTHME DE L'ALTERNANCE

En moyenne 1 semaine en UFA et 3 semaine en entreprise, de septembre à juin.

PUBLIC

- Apprentis
- **Accueil de personnes en situation de handicap** ; nous contacter.
Accompagnement possible par un référent des personnes en situation de handicap et /ou en difficultés

D'autres conditions d'accès existent, contacter le CFPPA

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Avoir un maître d'apprentissage
- Participation à la réunion d'information, banc d'essai et/ou à l'entretien de vérification des prérequis et test de positionnement

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

Coordonnateur de pôle
03 44 50 84 56
CFPPA de l'Oise - Site d'Airion
6 rue du Dessus de l'Etang 60600 AIRION

www.lyceeagricoledeloise.fr

PRÉREQUIS

Âge : de 15 à 29 ans révolus. Il n'y a pas de limite d'âge si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé

Les candidats doivent justifier lors de l'entrée en formation :

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3 minimum ou expérience professionnelle 1 an en lien avec le métier ou 3 ans
- Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU MÉTIER VISÉES PAR L'ACTION DE FORMATION

Les métiers exercés par le titulaire du BP « éducateur canin » nécessitent des connaissances et des compétences techniques élevées dans le domaine du chien mais s'appuient également sur une connaissance et une maîtrise de la conduite d'une entreprise canine.

LES CONDITIONS D'ENVIRONNEMENT DU MÉTIER

Les activités réalisées demandent de la rigueur et de l'organisation. Ce domaine est en perpétuel modernisation et utilise généralement les dernières technologies.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation diplômante niveau 4

Formation dispensée en face à face pédagogique

Pédagogie de l'alternance et active

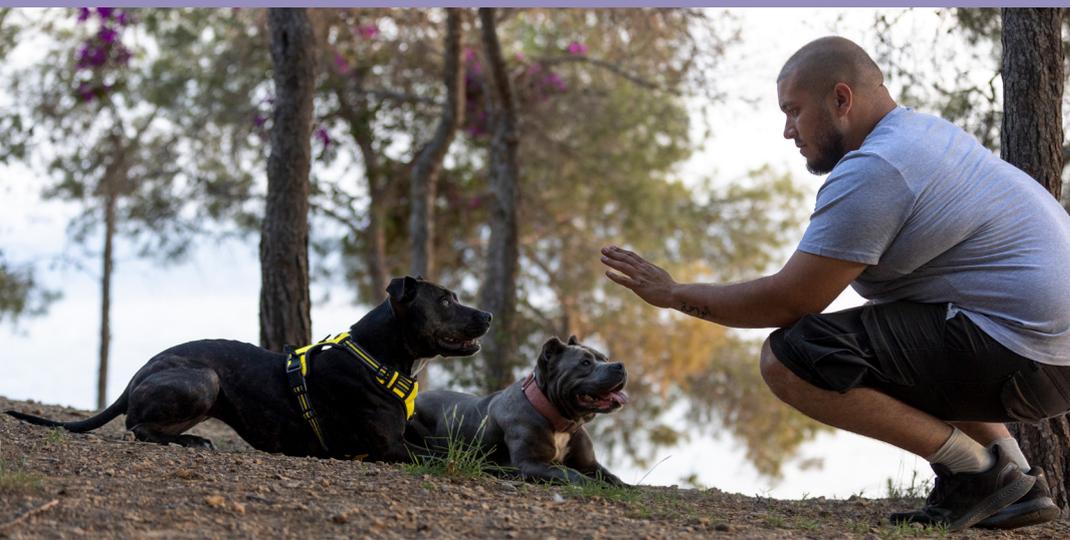
DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Obligation de validation de l'ensemble des UC. Le BP éducateur canin est constitué de 12 blocs de compétences dont 9 nationaux et 3 à l'initiative du centre de formation (UCARE).

Chaque bloc de compétences est validé par des épreuves principalement orales.

POSSIBILITÉ DE VALIDER UN OU PLUSIEURS BLOCS DE COMPÉTENCES

- Conduite du chien dans des exercices spécifiques d'entraînement olfactif
- Etre capable de conduire un processus d'éducation canine



POURSUITE DE FORMATION POSSIBLE

Le BTSa Technico-commercial AEC option vente en animalerie s'adresse aux élèves attirés par la vente, l'animalerie et le commerce

ACCÈS PAR TRANSPORT (Airion)

Bus, Train à proximité
Transports scolaires
Parking gratuit sur place

Restauration possible sur place

TARIFS

Coût moyen France Compétence ou CNFPT. Nous consulter.

FINANCEMENT

Conseil Régional, PTP (Projet de Transition Professionnelle), OPCO, Contrat de professionnalisation, CPF (Compte Personnel de Formation), Personnel

RÉMUNÉRATION A

L'apprenti(e) est salarié(e) de l'entreprise.
L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA).

Date d'enregistrement : 15/01/2023